

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

103ème séance

Samedi, 18 octobre 1941, à 10 heures 30.

PROCES - VERBAL

PRESENTS

MM. V. VAN STRAELEN
J. RODHAIN
L. BURGEON
P. CHARLES
L. HAUMAN
W. ROBYNS
M. van den ABEELE
J-P. HARROY

Président
Vice-Président

Membres
Secrétaire du Comité
de Direction.

EXCUSE

M. J. MAURY

Membre

ABSENT

M. R. BOUILLENNE

Membre

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN.

A M. J. RODHAIN, Vice-Président du Comité, à qui vient d'être décerné le Prix Quinquennal des Sciences Médicales, le Président exprime les sentiments de vive satisfaction qu'ont éprouvés tous les membres de ce Collège à le voir honoré de cette distinction si méritée.

M. RODHAIN remercie le Président.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-Verbal de la 102ème séance (20 septembre 1941) est approuvé à l'unanimité.

DECISION 893.- RENOUELEMENT POUR UNE ANNEE DU MANDAT DE M.L.TOUSSAINT.

Les effets de la décision n° 827 (94ème séance - 5 octobre 1940) viennent à expiration le 31 octobre 1941. Vu l'abondance des matériaux récoltés, la préparation et la détermination des échantillons d'herbier de la mission J.LEBRUN ne sont pas terminées.

A la demande de M.LEBRUN, qui se déclare satisfait du travail de M.L.TOUSSAINT, il sera demandé au Conseil de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge de renouveler, pour une année, aux mêmes conditions que précédemment, le mandat de M.TOUSSAINT.

DECISION 894.- FORMATION BOTANIQUE DE M.L.TOUSSAINT.

M.TOUSSAINT a demandé l'autorisation, au cas où son mandat serait renouvelé, d'améliorer sa formation botanique d'ingénieur agronome, en s'inscrivant à la licence en sciences botaniques dans une université belge.

M.TOUSSAINT devra préciser dans quelle mesure, selon lui, ces études réduiront le temps qu'il continuera à consacrer à la détermination des herbiers de M.LEBRUN. Si son programme est compatible avec l'accomplissement de la mission dont il est chargé, sa proposition sera transmise avec avis favorable au Conseil d'Administration de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

DECISION 895.- RENOUELEMENT POUR UNE ANNEE DU MANDAT DE M.R.MOORTGAT.

Les effets de la décision n° 837 (95ème séance - 9 novembre 1940) viennent à expiration le 31 octobre 1941. Vu l'importance du travail, et par suite de la maladie de M.R.MOORTGAT (voir décision n° 882, 101ème séance - 9 août 1941) la préparation du Catalogue des Plantes Vasculaires du Parc National Albert n'est pas terminée.

A la demande de M.W.ROBYNS, qui se déclare satisfait du travail de M.MOORTGAT, il sera demandé au Conseil d'Administration de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge de renouveler, pour une année, aux mêmes conditions que précédemment, le mandat de M.R.MOORTGAT.

DECISION 896.- PROCHAINE SEANCE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE.

La XXIVème séance de la Commission est fixée au samedi, 20 décembre 1941, à 11 heures, au siège de l'Institut.

L'Ordre du Jour en sera le suivant :

1. Approbation du Procès-Verbal de la XXIIIème Assemblée Générale.
2. Prévisions Budgétaires pour l'exercice 1942.
3. Activité de l'Institut depuis sa dernière séance.
4. Rapport quinquennal.
5. Divers.

DECISION 897.- INDEMNITE A M.A.DURIEUX, CONSEILLER JURIDIQUE.

Une indemnité de CINQ CENTS FRANCS est allouée à M. A.DURIEUX, Conseiller juridique, qui a préparé le texte du contrat liant l'Institut à M.R.DUPRIEZ, éditeur. (voir décision n° 892, 102ème séance - 20 septembre 1941)

DECISION 898.- "ANIMAUX PROTEGES AU CONGO BELGE".

La deuxième édition du manuel "Animaux Protégés au Congo Belge" est présentée au Comité.

En sa qualité d'auteur, M.S.FRECHKOP recevra dix exemplaires de ce manuel. Cinq exemplaires seront remis, pour leur collaboration, respectivement à MM.G.F.de WITTE, J-P.HARROY et E.HUBERT, et un autre à M.H.DUPOND, qui a dessiné les figures illustrant l'ouvrage.

Une centaine d'exemplaires seront d'autre part distribués à titre de propagande à des personnalités et des institutions belges à désigner par le Président.

Le prix de vente au détail de ce manuel est fixé à 75,--frs.

DECISION 899.- DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE. DEMANDE DU DEUTSCHES MUSEUM FÜR LANDERKUNDE.

Le Deutsches Museum für Länderkunde désire acquérir plusieurs milliers de photographies de la documentation de l'Institut. La déléguée de ce Musée, Mlle MALZ, a déjà choisi dans les albums de l'institution plus de mille clichés dont elle demande qu'on lui remette une épreuve. Elle compte continuer sa sélection. Le Comité juge nécessaire, vu la quantité des photographies demandées, de prendre des mesures pour ménager les droits

de propriété scientifique de ses chargés de mission, qui doivent réserver la primeur de leurs documents aux publications où, sous le contrôle de l'Institut, ils consacrent les résultats de leurs recherches dans les Paras Nationaux. Dans ces conditions, seules, parmi les photos choisies par Mlle MALZ, celles tombées dans le domaine public seront cédées au Deutsches Museum für Länderkunde.

DECISION 900.- VENTE DES PUBLICATIONS.

Il sera accordé une réduction de 10% sur le prix de vente habituel des publications de l'Institut à toute personne ou institution qui en acquiert la série complète.

DECISION 901.- DON A L'UNIVERSITE DE BRUXELLES.

Le moulage du cocon de protoptère qui a figuré au stand de l'Institut à l'Exposition Internationale de l'Eau, à Liège, en 1939, sera offert à M.P.BRIEN, membre de la Commission, sous la direction duquel ce moulage a été réalisé.

DECISION 902.- DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE.

L'Institut acquerrera, pour un prix global forfaitaire de MILLE FRANCS, nonante-quatre négatifs de photographies d'animaux, enregistrées au Congo Belge, entre 1912 et 1930, par M.E.HUBERT, Délégué aux Visites.

La séance est levée à 12 heures 10.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,

LE PRÉSIDENT

Jean-Paul HARROY.

V. VAN STRAELEN